



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Aube

Canton de *Creney-Près-Troyes*

Arrondissement de Nogent Sur Seine

Commune de Savières

Arrêté municipal N°2024-AVR-30
Levée d'interdiction d'accès au stade municipal

Le Maire,

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès au stade municipal de Savières est autorisé à compter du 22 avril 2024 à tous les joueurs, piétons et véhicules, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les compétitions sportives pourront de nouveau s'y dérouler.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à la brigade de proximité de la gendarmerie de Méry-sur-Seine ainsi qu'au district de l'Aube.

Fait à Savières
Le 22/04/2024

Le Maire
Alain DRUON

